

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 25 février 2022

Election municipale partielle complémentaire de la commune de LE MAS: candidatures déclarées

Le conseil municipal de la commune de LE MAS ayant perdu le tiers de ses membres, il convient, en application des dispositions du code électoral, de procéder à l'élection de 6 nouveaux conseillers.

Six candidatures ont été déclarées à cette élection municipale partielle complémentaire :

- Mme CLEMENT épouse PORTELLA Ghislaine
- M. CORNAILLE Rodolphe, Eric
- Mme DEROSIER épouse SANTAMARIA Caroline
- M.DO SOUTO Julien
- M.GHIBAUT Patrick, Tommy
- M. VOGLINO Jean.

Les électrices et les électeurs de LE MAS inscrits sur les listes électorales générale et complémentaire, sont convoqués aux fins d'élire six conseillers municipaux le dimanche 13 mars 2022 et en cas de second tour, le dimanche 20 mars 2022.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr

